

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H) : Maître de Conférences des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : STA	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Discipline : Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances	Code corps : MAEA
Recrutement effectué au titre de :	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>
- La seconde catégorie de concours (**)	

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'architecture de Nancy
2 rue Bastien Lepage
BP 40435
54001 NANCY CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA Nancy recrute un.e enseignant.e chercheur.e ayant une compétence dans le domaine des Sciences et Techniques pour l'Architecture.

Ses missions sont les suivantes :

L'enseignant.e assurera l'enseignement des approches environnementales pour la construction des bâtiments et le développement de la ville et des territoires durables par un ensemble de cours théoriques. Il encadrera des travaux dirigés permettant de simuler les choix techniques et les actions humaines sur les bâtiments et la ville à l'aide d'outils numériques. La nécessité de quantifier des données s'inscrit dans l'aide à la conception et la décision pour les maîtres d'œuvre. Cet enseignement s'inscrit dans la transition écologique de la construction, des villes et des territoires à l'ENS Architecture Nancy.

L'enseignant.e construira sur la base des enseignements à assurer, un programme progressif et complémentaire de connaissances et de maîtrise de la prise en compte des critères environnementaux liés à l'acte de construire la

ville et ses équipements.

L'enseignant s'inscrira dans le cadre de la pédagogie de type approche par compétences adoptée par l'ENSAN.

- **Pédagogie**

Dans le premier cycle des études d'architecture :

L1 S1 - Physique du bâtiment / Cours Magistral : 16 h – Travaux Dirigés : 20 h - Total 46 ETD

L'enseignant.e interviendra en cours théorique et travaux dirigés dans l'enseignement de la physique de bâtiment en donnant les bases fondamentales. Les TD aborderont les disciplines scientifiques liées à la des bâtiments physiques (thermique, lumière, acoustique...) par le calcul ou la simulation numérique à l'aide d'outils simplifiés (tableur). L'enseignement de la physique du bâtiment se fera avec l'enseignement « Matériaux » en Licence 1, dont une part et une complémentarité de cet enseignement sera assurée. Il s'agit de ne pas dissocier les caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux des caractéristiques environnementales.

L'objectif de cet enseignement est de doter les étudiants d'un bon niveau de compréhension et de maîtrise par le calcul des effets climatiques sur les bâtiments en se limitant aux effets globaux sur ceux-

L2 S4 - Ambiances / Cours Magistral : 28 h – Total 46 ETD

L'enseignant.e interviendra en cours théorique dans l'enseignement des ambiances en donnant les bases fondamentales. Le cours abordera les ambiances des espaces à vivre (lumière, acoustique, thermique, ventilation et qualité de l'air, rafraîchissement...) des bâtiments et permettra aux étudiants de convoquer les apprentissages de Physique du bâtiment en reprenant et en s'aidant des outils simplifiés. L'objectif de cet enseignement est de doter les étudiants d'un bon niveau de compréhension et de maîtrise par le calcul pour être assuré que les usages envisagés des espaces bâtis sont possibles.

L'enseignant.e pourra intervenir dans l'équipe pédagogique encadrant la semaine dédiée « Architecture & Transition Écologique ».

L3 S5 - Atelier de projet / Travaux Dirigés : 20 h – Total 20 ETD

L'enseignant.e pourra intervenir ponctuellement dans le cadre de l'atelier de projet « Échelles urbaines », soit sous forme de cours, soit sous forme d'intervention en atelier de projet afin d'aider les étudiants à prendre en compte les enjeux environnementaux dans leur démarche de conception.

L3 S5 - Construction durable / Cours Magistral : 28 h – Total 46 ETD

L'enseignant.e interviendra en cours théorique dans l'enseignement de la construction durable des bâtiments, de quartiers ou d'îlots urbains en neuf comme en rénovation. Le cours travaille sur l'approche globale et à différentes échelles en abordant aussi la biodiversité et le biomimétisme. L'approche recherchée est de donner et transmettre des méthodes et moyens aux étudiants pour intégrer ces questions dans la conception. Le cours fait état d'une culture générale de la prise en compte de l'écologie dans l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

L'objectif de cet enseignement est de doter les étudiant d'un bon niveau de maîtrise des effets de la prise en compte de la qualité environnementale et des réponses que la ville et les constructions peuvent apporter.

Dans le deuxième cycle des études d'architecture :

M1 S8 -Séminaire thématique / Cours Magistral : 28 h – Travaux Dirigés : 28 h - Total 74 ETD

L'enseignant.e interviendra en cours théorique dans l'enseignement de la stratégie de conception environnementale appliquée à l'urbanisme et l'architecture. Ce cours doit permettre aux étudiants de pouvoir mettre en application les enseignements précédents dans leur projet architectural ou urbain. L'enseignement abordera les questions de l'analyse de cycle de vie, de bilan carbone, de déconstruction, de réhabilitation, de réemploi de matériaux, d'énergies liées à la construction en neuf et ou en rénovation de bâtiments et au développement de la ville.

L'objectif de cet enseignement est de mettre à la connaissance des étudiants tous les leviers permettant de réaliser des constructions ou le développement des villes en réduisant leur impact écologique et environnemental allant de la conception à la fin de vie.

L'enseignant.e organisera ses enseignements et l'évaluation.

M2 S9 -Encadrement de mémoire de Master : Travaux Dirigés : 28 h - Total 28 ETD

L'enseignant.e accompagne et encadre le travail de mémoire dont le sujet est sur la thématique de ses enseignements. Il organise le suivi et l'évaluation.

M1 M2 – S7 à S9 - Atelier de projet : Travaux Dirigés : 60 h - Total 60 ETD (réparties dans les ateliers)

L'enseignant.e pourra intervenir ponctuellement dans le cadre des ateliers de projet des domaines d'études Architecture Ingénierie Environnement (AIE), Architecture Histoire Patrimoine (AHP), Architecture Théorie Critique (ATC), AVT (Architecture Ville et Territoires) sous forme d'intervention et d'accompagnement en atelier de projet afin d'aider les étudiants à intégrer les enjeux environnementaux dans leur démarche de conception.

À cette charge d'enseignement s'ajoutent la participation à des jurys d'évaluation, la coordination pédagogique des enseignements assurés, éventuellement, des enseignements d'un semestre ou du champ disciplinaire.

- **Scientifique**

L'enseignant.e assurera les missions scientifiques suivantes :

- Implication scientifique dans l'un des thèmes du laboratoire MAP-CRAI et plus particulièrement le thème 3 « Éco-conception et fabrication numérique » et participation aux activités du thème 4 du laboratoire soit « Approches pédagogiques et professionnelles »,
- Encadrement de thèses dans les thèmes scientifiques du laboratoire,
- Développement et suivi de travaux de recherche.

- **Autres tâches**

L'enseignant.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés. Il.elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

L'enseignant.e au vu de son expérience tant scientifique que pédagogique, mènera une réflexion participative sur l'enseignement des pratiques environnementales en architecture et des outils numériques qui sont attachés à la quantification des données et des résultats pour les deux cycles. Le travail consistera à proposer une stratégie sur la maîtrise des outils et approches numériques dans les cycles licence et master. Cette proposition devra s'intégrer au projet de formations de l'école de la prochaine campagne d'accréditation.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Les compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche sont :

- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre.
- Participer à la mise en œuvre des activités de recherche.
- Démontrer son aptitude à rejoindre, s'insérer et collaborer avec des équipes déjà en place et dans des fonctionnements existants que ce soit pour l'enseignement ou la recherche.
- Témoigner sa capacité à construire un cours, une réflexion sur le domaine de l'enseignement dont il aura la charge et à recourir à des approches pédagogiques diversifiées.
- Faire preuve d'ouverture et d'inventivité.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Dans le cadre de la recherche, le/la candidat.e mènera ses recherches au Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie (MAP-CRAI) et devra montrer une bonne aptitude à s'insérer et à travailler en équipe et dans les thèmes et études engagées du laboratoire.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplôme d'architecte ou d'architecte-ingénieur ou ingénieur de la construction et des approches environnementales du bâtiment, de la ville et des territoires.

Le/la candidat.e bénéficiera de références professionnelles et universitaires faisant état :

- d'une expérience pédagogique et professionnelle associant la prise en compte des enjeux environnementaux dans la construction des bâtiments, de la ville et des territoires,
- d'une ouverture aux pratiques de conception urbaines,
- de pratiques à la recherche scientifique.

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre-ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée « architecture contemporaine remarquable ». Elle occupe provisoirement l'ancien site de l'école des beaux-arts avenue Boffrand pendant les travaux ayant lieu du 2020-2021. Un retour sur l'édifice Vacchini est prévu pour la rentrée 2021.

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoirs que comme métiers. Elle développe une importante

activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires, le centre de recherche en architecture et ingénierie (CRAI) et le laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine (LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 50 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

Contexte régional

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont participé à la création de Région Architecture, association qui a la volonté de porter la filière architecture dans le Grand-Est en fédérant l'ensemble des acteurs liés au domaine de l'architecture. Plusieurs propositions s'appuient sur l'enseignement supérieur et la promotion de la recherche en architecture. L'ENSA Nancy est par ailleurs membre de la conférence des grandes écoles Poincaré (CGE locale) et de la CGE nationale.

Elle participe également de l'attractivité des écoles du sillon lorrain, en ayant un partenariat privilégié avec l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB) à Epinal. Son retour sur le site Vacchini va permettre également de réaffirmer les partenariats avec les écoles d'ingénieurs voisines, l'école européenne d'ingénierie en génie des matériaux (EEIGM) et l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI).

Elle a par ailleurs naturellement un partenariat privilégié avec les collectivités locales, ville de Nancy, métropole du Grand Nancy, conseil départemental et conseil régional.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires, tels que les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'École d'architecture de Nancy valorise la recherche en architecture et projet, en accueillant en son sein deux laboratoires et deux chaires partenariales.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche dans les domaines des modèles, des méthodes et des outils numériques relatifs à la conception architecturale et à l'étude du bâti patrimonial. Ces recherches ont pour caractéristique commune de s'appuyer sur des expérimentations concrètes.

Le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine fédère, plusieurs dynamiques de recherche en matière de processus de conception architecturale, de production et de recyclage sur un front travaillé par les transformations climatiques, sociales et territoriales en cours et des questionnements sur les enjeux de la patrimonialisation, le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Ruralités nouvelles » a pour ambition de mettre le territoire rural, lieu d'expérimentations et d'innovations, au premier plan, au même titre que le territoire urbain. Pour cela, la chaire s'intéresse aux mutations des zones rurales et péri-urbaines en interrogeant les questions d'organisation, de modes de vie, d'économie, de relation entre habitat et travail, d'écologie et de développement durable.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche. Elle travaille avec l'Université de Lorraine au développement du doctorat en architecture.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

leonore.compain-faust@nancy.archi.fr ou olivier.pizon@nancy.archi.fr

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Nancy.

